

Groupe de travail mixte de la CCCBPI et du CPTNB sur
la mise en application d'un nouveau système d'élaboration des codes

Procès-verbal de la quatrième réunion

18 et 19 octobre 1999

St. John's (Terre-Neuve)

Présents :

Président : Bruce Clemmensen

Ann Borooah

Jeannot Fecteau

Chris Fillingham

Tom Makey

Tim Macaulay

Rick McCullough

Dick Miller

Krystyna Paterson

Ross Rettie

Ted Ross

Chuck Sanderson

Bob Thompson

Chris Tye

Absent :

Yaman Uzumeri

Invités :

Rod McPhee, Conseil canadien du bois

Margaret Kuzyk, CPTNB Saskatchewan

Bruce Stebbing, CPTNB T.N.-O.

Wolfgang Dautel, CPTNB Nunavut

Fred Hollett, Commissaire aux incendies, Terre-

Neuve

Personnel de l'IRC :

Bob Bowen

Richard Desserud

John Archer

Examen du procès-verbal de la troisième réunion

Le procès-verbal de la troisième réunion a été accepté avec de légères modifications. La version modifiée figure sur le site Web du Groupe de travail.

Codes principaux du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie

La version révisée du document de travail sur les codes principaux est incluse dans le procès-verbal de la dernière réunion.

Le point essentiel est que, en raison des limites de temps et de ressources, les provinces et les territoires ne proposeront que très peu de nouveaux sujets à ajouter aux codes principaux 2003. Pour le moment, on suppose que les codes principaux se limiteront aux sujets déjà visés par le CNB, CNPI et le CNP 1995.

Le Groupe de travail attend les recommandations du CPTNB sur le traitement des exigences administratives dans les codes principaux. Ce genre d'exigences pourraient faire l'objet d'un document connexe.

Il faut examiner davantage la question de savoir dans quelle mesure les exigences non techniques en matière d'accessibilité doivent figurer dans un code du bâtiment principal.

Un seul examen public coordonné

Le Groupe de travail examine un document de travail sur les objectifs du CNB préparé pour la CCCBPI, le CPTNB, le CCDP&CI et d'autres. On espérait, à l'origine, que le document puisse servir de document de consultation du public sur les objectifs à retenir ou à éliminer des documents des codes; toutefois, le Groupe de travail sur la mise en application des codes axés sur les objectifs en est arrivé à la conclusion que ce n'était pas une solution pratique.

La forme que prendra le document de consultation publique et les moyens qui seront utilisés pour mener à bien cet examen public coordonné seront déterminés par ce groupe de travail.

Les membres examinent des documents utilisés par l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique pour des consultations publiques semblables, de même que le document dit « contextuel ». Ce dernier sera utile dans la discussion sur les objectifs des codes. Le Groupe de travail croit que l'approche adoptée par l'Ontario, soit de poser des questions claires, serait la plus appropriée. On s'entend également sur le fait que le document ne devrait pas mettre l'accent sur les suppressions, mais qu'il devrait énoncer les objectifs de manière positive.

Bien que le recours à des groupes de discussion dans le grand public ait fonctionné pour certains problèmes particuliers, comme celui de déterminer le rôle des municipalités en Alberta, le Groupe de travail conclut que cette méthode est très coûteuse et trop longue pour le présent exercice.

Il faut décider du calendrier et de la forme que prendra l'examen public avant la réunion des sous-ministres qui aura lieu en février 2000.

Le Groupe de travail fait circuler un questionnaire aux administrateurs principaux des codes portant sur le processus d'élaboration des codes qui serait une façon de contrôler l'état de préparation au nouveau système.

Participation provinciale et territoriale

On rappelle que le Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies a mis sur pied un petit groupe de travail pour coordonner la participation des services d'incendies au nouveau système. Un questionnaire a été préparé pour ce groupe afin de connaître les intentions de chaque administration en ce qui concerne l'utilisation du nouveau système pour l'élaboration des codes de prévention des incendies. Les membres conviennent que le questionnaire pourrait être utile pour tous les codes et qu'il devrait être envoyé aux

principaux responsables dans chaque province et territoire (c.-à-d. les membres du CPTNB, du CCDP&CI et de l'ACCP).

Les réponses obtenues pourraient aider aux délibérations de la prochaine réunion des sous-ministres.

Le Groupe de travail a proposé d'apporter des améliorations au questionnaire et une version révisée est jointe à l'annexe A.

Comité(s) consultatif(s) des provinces et des territoires

Le Groupe de travail discute de la forme que prendra le nouveau Comité consultatif des provinces et des territoires chargé des codes du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie. De prime abord, on pense que ce devrait être un comité qui représente les trois codes et qui se réunirait périodiquement pour traiter de ces sujets, mais qui aurait aussi la capacité de se subdiviser en sous-groupes pour tenir des réunions distinctes qui porteraient sur un code en particulier ou sur des problèmes opérationnels. Un document de travail sera préparé pour donner un aperçu du mode de fonctionnement possible du comité, à temps pour la prochaine réunion du Groupe de travail et la réunion des sous-ministres.

Élimination des différences techniques actuelles

On indique que Fred Nicholson est d'accord pour présider le Groupe de travail. On convient de l'inviter à la prochaine réunion.

Le Groupe de travail discute de la façon de lancer le débat sur le sujet. On croit que le questionnaire de sondage pourrait être un outil utile pour connaître les projets des provinces et des territoires.

On décide que, dans un premier temps, les provinces et les territoires fourniront une liste de toutes leurs différences techniques d'ici la fin de 1999. Il ne sera pas nécessaire d'inclure les énoncés d'intention concernant ces différences.

Transmission des modifications aux provinces et aux territoires

On discute d'un exemple de problème, celui du bruit d'impact, pour illustrer comment les comités permanents appliquent cette recommandation. Le Comité permanent des maisons a présenté la proposition visant les bruits d'impact à la CCCBPI pour obtenir un conseil d'orientation stratégique.

On fait remarquer que la proposition contient peu de renseignements sur lesquels on pourrait fonder une décision. Il faudrait s'assurer que, lorsqu'une proposition est transmise pour obtenir un conseil, elle contienne les mêmes renseignements qui sont exigés pour une demande de modification des codes dont l'auteur n'est pas membre du Comité. On s'attend qu'une demande de ce genre soit d'abord examinée par la CCCBPI et que celle-ci précise la nature du conseil demandé.

Rôle du CNRC

Les membres mentionnent la possibilité d'élargir le rôle du Centre canadien des codes (CCC) en vue d'assurer une interprétation uniforme des exigences des codes. On fait remarquer que chaque province ou territoire a son propre processus de traitement des demandes de renseignements de la part des utilisateurs de codes.

On convient de préparer un protocole pour définir le rôle de chacun dans le traitement des demandes de renseignements, comme le fait de renvoyer d'abord le demandeur à la municipalité et de transmettre en premier lieu les opinions publiées du CCC aux provinces et aux territoires.

Questions urgentes et mise à jour des normes

Le Groupe de travail indique qu'un des aspects du problème est la longueur du cycle de publication des différentes versions des codes. Cependant, un cycle trop court présente aussi des problèmes de logistique.

On s'entend sur le fait de proposer à la réunion des sous-ministres du mois de février 2000 qu'il y ait un cycle coordonné de trois ans pour les codes, avec la possibilité d'utiliser un cycle raccourci d'un an pour les « urgences » et de permettre aux provinces et aux territoires d'agir indépendamment pour régler une question particulièrement urgente pour leur administration. On rappelle que le problème de l'acceptation des mises à jour des normes par les provinces et les territoires n'est pas encore réglé, mais que ce cycle révisé pourrait être la solution.

Partage équitable des coûts

Bob Bowen donne un aperçu du contenu d'un document de travail révisé portant sur un financement « juste et équitable » de l'élaboration des codes principaux. L'IRC travaille toujours au document.

Les grandes lignes proposées sont les suivantes :

Contexte :

- Le processus précédent était en deux étapes, le système national et les provinces.
- Les deux processus étaient distincts.
- Le système national a été financé par le gouvernement fédéral et les ventes de codes. L'établissement des prix et les ventes étaient les deux sources principales de revenus pour appuyer le processus national.
- Les processus provinciaux et territoriaux étaient financés par les provinces.
- Le plan stratégique de la CCCBPI indique que tout le monde connaît une diminution des ressources, les choses doivent être faites plus intelligemment et efficacement.
- Il y a une initiative en cours pour établir un processus d'élaboration d'un code national et intégré.

Le nouveau système :

- Est intégré.
- Est fondé sur le concept des codes principaux.
- Les provinces pourront choisir des parties du processus dans lesquelles elles souhaitent s'engager davantage.
- Est de toute évidence à l'avantage de tous.
- Appuie l'élaboration des codes principaux.
- Le financement est juste et équitable.
- Présentement, à l'échelle nationale, il n'est probablement pas possible d'envisager une solution par une contribution de la population ou par la délivrance des permis de construire.
- L'actuel mécanisme utilisé pour financer les codes principaux est la vente de codes et les frais de délivrance de permis qui continuent d'être une solution valable à moyen terme.
- Tout le monde contribue de la même façon au processus national.
- Un système équitable reconnaîtrait la contribution d'un prestataire de services dans l'élaboration des codes principaux, ce qui influencerait sur les sommes versées entre les partenaires.

Le document de travail sera distribué avant la prochaine réunion et la version définitive fera partie de la pochette d'information qui sera mise à la disposition des sous-ministres pour leur réunion.

Systeme de suivi ouvert

Un document de travail a été distribué (voir annexe B). L'IRC est en train d'élaborer le système.

Réunion des sous-ministres

L'ordre du jour provisoire pour la réunion des sous-ministres est examiné et des propositions d'amélioration sont faites (voir annexe C).

L'IRC doit terminer les documents d'information avant la fin de décembre.

Prochaines réunions

Les prochaines réunions se tiendront aux dates et aux endroits suivants :

24 et 25 janvier 2000, à Toronto

3 et 4 avril, à Vancouver ou à Victoria

12 et 13 juin, à Montréal

ANNEXE A

Sondage des intentions des provinces et des territoires sur la mise en application d'un nouveau système d'élaboration des codes

Codes principaux du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie

Recommandation :

Que la CCCBPI, le CNRC et les provinces et territoires acceptent le principe des « codes principaux du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie » qui contiendraient toutes les exigences nécessaires sur des sujets faisant l'objet d'un vaste consensus (p. ex., santé et sécurité) et que, idéalement, les provinces et les territoires n'auraient pas à modifier. Les sujets jugés appropriés pour un document national mais qui sortent de la portée des codes principaux seraient publiés dans des documents distincts (connexes), comme les codes modèles nationaux de l'énergie. Les priorités dans des domaines hors de la portée des codes principaux demeurerait la responsabilité des provinces et des territoires.

1. Votre province ou territoire appuiera-t-il le principe des codes principaux du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie?

Oui Probable Peu probable Non

Un seul examen public coordonné

Recommandation :

Qu'un seul examen public coordonné des modifications proposées aux codes principaux, de même que des ajouts provinciaux et territoriaux à ces codes, soit établi afin d'alléger la charge des examinateurs et de réduire le plus possible les variantes locales et le temps requis pour l'adoption des codes principaux.

1. Le plan de travail pour l'élaboration des codes 2003 prévoit un examen public coordonné sur les objectifs des codes du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie qui se déroulerait approximativement au cours du 3^e trimestre 2000.

Votre province ou territoire a-t-il l'intention de participer à cet examen coordonné?

Oui Probable Peu probable Non

Si la réponse est oui ou probable, votre province ou territoire prévoit-il jouer un rôle de premier plan dans votre administration?

Oui Probable Peu probable Non

2. Le plan de travail pour l'élaboration des codes 2003 comprend, actuellement, un examen public coordonné sur les mises à jour techniques des codes du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie qui se déroulerait approximativement au cours du 2^e trimestre 2001.

Votre province ou territoire a-t-il l'intention de participer à cet examen coordonné?

Oui Probable Peu probable Non

Si la réponse est oui ou probable, votre province ou territoire prévoit-il jouer un rôle de premier plan dans votre administration?

Oui Probable Peu probable Non

3. Le plan de travail pour l'élaboration des codes 2003 comprend, actuellement, un examen public coordonné sur le nouveau format axé sur les objectifs des codes du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie qui se déroulerait approximativement au cours du 3^e trimestre 2002.

Votre province ou territoire a-t-il l'intention de participer à cet examen coordonné?

Oui Probable Peu probable Non

Si la réponse est oui ou probable, votre province ou territoire prévoit-il jouer un rôle de premier plan dans votre administration?

Oui Probable Peu probable Non

Participation des provinces et des territoires

Recommandation :

Que toutes les modifications proposées par les comités permanents, avant et après l'examen public, soient transmises aux ministères provinciaux et territoriaux chargés de la réglementation du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie. Lorsque les provinces et les territoires expriment des inquiétudes, les propositions en cause ne seront pas traitées tant que le problème ne sera pas réglé par la CCCBPI en consultation avec le comité consultatif de la province ou du territoire visé.

1. Votre province ou territoire a-t-il l'intention de participer à l'examen des propositions des comités permanents tel que décrit ci-dessus?

Oui Probable Peu probable Non

Comité(s) consultatif(s) des provinces et des territoires

Recommandation :

Qu'un comité consultatif des provinces et des territoires soit créé pour fournir à la CCCBPI des conseils et des orientations sur la portée, le format, le processus et le contenu des codes principaux. S'il n'est pas pratique de mettre sur pied un seul comité pour les trois codes en raison de problèmes de compétences, au début, on pourrait mettre en place un comité pour chacun des trois codes – bâtiment, prévention des incendies et plomberie.

1. Votre province ou territoire a-t-il l'intention de fournir des conseils d'orientation au système d'élaboration des codes?

Oui Probable Peu probable Non

2. Si la réponse est oui ou probable, quel serait la formule la plus pratique?

- Un comité formé des représentants principaux des provinces et des territoires pour traiter de toutes les questions de politique relatives aux codes du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie.
- Trois comités (un pour chacun des codes) formés des représentants principaux des provinces et des territoires pour traiter de toutes les questions de politique relatives aux codes du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie.
- Un comité formé des représentants principaux des provinces et des territoires pour traiter des grandes questions de politique relatives aux codes du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie, avec trois comités constitués de représentants des provinces et des territoires qui traiteraient des questions essentiellement opérationnelles et des questions de politique relatives à chaque code (c.-à-d. CPTNB, CCRP, CCDP&CI).

Élimination des différences techniques actuelles

Recommandation :

Qu'une initiative mixte soit lancée parmi les utilisateurs de codes en vue d'examiner et de tenter d'éliminer les différences techniques actuelles entre les codes nationaux et les codes provinciaux et territoriaux.

1. Votre province ou territoire a-t-il l'intention de participer à l'élimination des différences techniques entre les codes?

- Oui Probable Peu probable Non N/A

2. Si la réponse est oui ou probable, compte tenu des ressources limitées, quel serait le bon moment pour cet exercice?

- Faire le maximum pour éliminer le plus de différences possible avant les prochaines éditions des codes.
 Se concentrer sur quelques secteurs clés seulement.
 Attendre jusqu'à ce que les codes 2003 soient publiés.

Points d'entrée multiples

Recommandation :

Que les auteurs des modifications proposées aux codes principaux aient le choix de les soumettre au palier provincial et territorial ou au palier national. Toutes les propositions reçues, quel qu'en soit l'auteur, seraient transmises à toutes les provinces et à tous les territoires, qui pourraient, dès le début du processus, faire connaître leurs préoccupations et celles des intéressés relevant de leur administration. Lorsque des propositions posent un problème, elles ne seront pas approuvées par les comités techniques avant que la question ne soit réglée par la CCCBPI, en consultation avec le comité provincial ou territorial visé.

1. Votre province ou territoire a-t-il l'intention d'agir comme point d'entrée au système d'élaboration des codes?

- Oui Probable Peu probable Non, laisser cela au CNRC

Questions urgentes et mise à jour des normes

Recommandation :

Qu'aux quatre étapes du processus proposé, on puisse régler des problèmes urgents, comme ceux liés à la santé et à la sécurité, et éliminer les contraintes déraisonnables imposées à l'industrie par les exigences des codes actuels. Le calendrier, la durée et la portée de l'examen public pourraient devoir être adaptés en conséquence.

1. Une certaine forme de consultation des intéressés est comprise dans le nouveau processus. Votre province ou territoire souhaite-t-il que le système d'élaboration des codes comporte un « système de traitement rapide » des questions urgentes?

- Oui, un processus national coordonné
 Préfère que les questions urgentes soient traitées d'abord au palier provincial ou territorial et ensuite au niveau national.
 Un cycle plus court (de 3 ans environ) avec la possibilité de mises à jour annuelles permettant au processus coordonné de traiter les questions urgentes.
 Autres _____

Annexe B

Proposition d'un système de demande de modifications des codes

Situation actuelle

La situation actuelle en ce qui concerne les demandes de modifications des codes est la suivante :

- ❑ les demandes de modifications des codes sont transmises par la poste ou par télécopie;
- ❑ certaines tâches du traitement sont manuelles mais pourraient être automatisées;
- ❑ les auteurs des demandes de modifications ne peuvent pas facilement ou rapidement connaître l'état de leur(s) demande(s);
- ❑ on est en train de remodeler le processus de demande de modifications des codes afin que les provinces et les territoires deviennent des points d'entrée et qu'ils participent au processus.

Objectifs

L'objectif principal est d'élaborer un système de suivi automatisé pour le processus d'élaboration et d'examen des codes. Par ailleurs, les sous-objectifs spécifiques possibles sont :

- ❑ rendre le système accessible à tous les auteurs de propositions, aux provinces et aux territoires et au personnel du CNRC;
- ❑ élaborer un formulaire de demandes de modifications en direct;
- ❑ automatiser le traitement des commentaires et de la correspondance relatifs à une demande de modification;
- ❑ automatiser la tenue à jour des formulaires de modification proposée et des fiches d'examen des comités;
- ❑ automatiser la communication aux utilisateurs des changements de situation par courrier électronique ou par télécopie;
- ❑ effectuer la mise à jour et le traitement en ligne de l'état des demandes de modifications des codes;
- ❑ rendre le système fonctionnel, pratique et fiable pour que les intéressés puissent poursuivre leurs activités commerciales;
- ❑ mettre en application un système qui n'exige guère de formation pour son utilisation.

Solutions possibles

Les possibilités suivantes seront examinées dans la mise en application d'un ou de plusieurs nouveaux systèmes :

- ❑ Logiciels courants utilisés au CNRC : MS-Office, MS-Outlook, MS-Project, Netscape, etc.
- ❑ Certaines provinces et certains territoires utilisent WordPerfect.
- ❑ Le logiciel de base de données Oracle, version 8, est utilisé par l'IRC.
- ❑ Logiciel de série (personnalisé et configuré selon les besoins de l'utilisateur).
- ❑ Internet.

Contraintes

Certaines contraintes existent :

- ❑ Le personnel du CNRC utilise des ordinateurs avec la plate-forme Windows NT 4.0.
- ❑ L'IRC utilise un réseau Novell version 4.x.
- ❑ Les serveurs Web du CNRC sont des serveurs Netscape Enterprise sur UNIX.
- ❑ Les intéressés n'ont pas accès au réseau de l'IRC.
- ❑ Le système ne devrait pas augmenter exagérément la charge de travail du personnel des codes.

Budget

Aucun budget n'a été alloué jusqu'à maintenant. Il faut définir les besoins.

Responsabilité

Les représentants des provinces et des territoires doivent suivre de près le projet et fournir des commentaires. On aura recours à un groupe d'utilisateurs pour effectuer les essais du prototype et les essais d'acceptation du système. Le personnel du CNRC supervisera l'élaboration du prototype et du système.

Annexe C

Conseil national de recherches du Canada
Comité des provinces et des territoires sur les normes du bâtiment
Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies
Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies
Comité canadien de réglementation de la plomberie

DEUXIÈME RÉUNION DES SOUS-MINISTRES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

17 février 2000, 9 h, Ottawa

Ordre du jour provisoire

1. **Mot de bienvenue et d'ouverture**
Président Arthur Carty, Ph. D.,
Président du CNRC
2. **Examen du procès-verbal de la 1^{re} réunion des sous-ministres** À déterminer
3. **Le point sur le nouveau processus d'élaboration des codes**
Codes principaux À déterminer
Examen public coordonné
Conseils d'orientation et participation des provinces et
des territoires
Processus d'élimination des différences techniques
Principe du partage des coûts
Cycle des codes et révisions intercycles
4. **Élaboration et examen des codes**
Prochaines étapes À déterminer
Discussion
DÉJEUNER
5. **Le point sur les codes axés sur les objectifs**
Le système de construction au Canada et le contexte des codes À déterminer
modèles
Examen des objectifs
Processus de consultation
Format des codes
Consultation des intéressés
Communication
Éducation et formation
6. **Codes axés sur les objectifs**
Prochaines étapes À déterminer
Discussion
7. **Prochaines orientations?** À déterminer
Nouvelle entente/protocole d'entente
• Prochaines réunions
8. **Levée de séance**